

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2021**

**L'an deux mil vingt et un le lundi quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier (arrivé à 20h38, départ à 21h52), SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 09 février 2021

*Affichage :*

Du mercredi 17 février  
au samedi 17 avril  
2021

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29*

**Absent :** M. HAURET Pascal

Mme JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 février 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**12-2021 - Finances. Rapport et débat d'orientations budgétaires 2021.**

**Vu** l'avis favorable du bureau municipal du 25 janvier 2021,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Ressources et vie économique » du 26 janvier 2021,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

A cette occasion, Vincent Pointier adjoint aux finances et à la vie économique présente et commente le rapport sur les orientations budgétaires joint à la présente convocation, notamment :

- 1) Les prévisions économiques et le projet de loi de finances 2021
- 2) L'analyse rétrospective de la situation financière de la commune entre 2016 et 2019
- 3) Les orientations budgétaires pour 2021 du budget principal et des budgets annexes et les perspectives pour 2022.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210215-D122021-DE

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

**Après en avoir délibéré par 7 voix CONTRE (C.BONNAFOUS, M.DA CUNHA, P.JUBAULT-CHAUSSE, Y.LE GOC, J.M.LE GUENNEC, P.VALLÉE et C.VILLARET) et 21 voix POUR, les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport et débat d'orientations budgétaires 2021.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

